



Facture de neuf telecom pour un rachat d un decodeur tv

Par **lapinou**, le **30/05/2008** à **17:38**

bonsoir

je vous remercie de m avoir repondu.Effectivement je me suis trompee dans l annee c est bien le 20/04/07 que j ai tout envoye a neuf telecom du a mon demenagement le 21/04/07 et non le 21/04/08.Je voulais savoir s il n y avait pas prescription car cela fait plus d un an mais mon contrat a ete resilie le 24/05/07 et ils ont recu le tout le 24/04/08 et ma facture date du 26/04/08 et je l ai recue le 09/05/08,est ce que la resiliation et le retour demateriel sont pris en compte le jour ou ils l ont recu ou un mois apres?

je vous remercie.